

RAPPORT DE LA GARANTE

SUR LA CONCERTATION

PRÉALABLE RELATIVE A LA

SÉCURISATION DU VIRAGE DE

LA TEYRE SUR LA RN 102

A THUEYTS (ARDÈCHE)

GARANTE : MIREILLE JOURGET

Sommaire

1. Objet de la concertation préalable

1.1 contexte du projet de sécurisation du virage de la Teyre

1.2 Initiative de la concertation préalable

1.3 Désignation de la garante

2. Contenu du dossier de la sécurisation du virage de la Teyre

2.1 Le dossier mis à concertation / les pièces constitutives

2.2 Les objectifs et le contenu du dossier

2.2.1 La concertation préalable

2.2.2 L'environnement du projet

2.2.3 La présentation du projet et les enjeux

2.2.4 Cinq scénarios présentés à la concertation avec une analyse comparative

2.2.5 Les suites à donner et le financement

3 . Les modalités et le déroulement de la concertation

3.1 Le dossier mis à la concertation

3.2 Le déroulement de la concertation

3.2.1 Les phases préalables et pendant la concertation

3.2.2 La concertation : les modalités prévues et le déroulement

4 . Analyse de la procédure

4.1 Une procédure conforme à la réglementation

4.2 Un dossier mis à la concertation clair et argumenté

4.3 Une publicité menée activement par la DREAL et les mairies

4.4 Une réunion publique qui a fait émerger de nombreuses questions

4.5 Le public qui a utilisé toutes les modalités de concertation

4.6 La DREAL a présenté un tableau complet des questions qui comporte des premières réponses

5 . Les observations émises sur le projet et les réponses apportées par la DREAL

6 . Conclusions de la garante sur la concertation préalable

1. Objet de la concertation préalable

1.1 Contexte du projet de sécurisation du virage de la Teyre

La route nationale (RN) 102, longue de 166 kilomètres, traverse le territoire de l'Ardèche méridionale et de la montagne ardéchoise, faisant le lien entre le Massif Central et la vallée du Rhône. Elle répond à un objectif fort de désenclavement des territoires.

En 2011 les secteurs de la RN 102 pouvant nécessiter des aménagements ont été identifiés dans le cadre d'une étude pilotée par les services de l'État. Le virage de la Teyre, situé sur la commune de Thueyts, a été identifié comme l'un des points sensibles de l'axe routier et sa sécurisation a été inscrite comme un priorité.

1.2 Initiative de la concertation préalable

La sécurisation du virage de la Teyre est l'objet de la présente concertation préalable, conformément aux articles L121-15 à L121-21 du code de l'environnement. En effet, l'information et la participation des citoyens sur un projet pouvant avoir une incidence sur l'environnement est obligatoire.

L'objectif de la concertation préalable est de confirmer le choix du ou des partis d'aménagement afin de poursuivre les études techniques et les procédures réglementaires.

En tant que maître d'ouvrage de l'opération, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de la région Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de cette concertation préalable pour le compte de l'État.

Le Service Mobilité Aménagement Paysages, au sein de la DREAL, dont le chef est M. Fabrice Gravier, pilote cette concertation.

Le pôle opérationnel Est de ce service, représenté par Mmes Valentine Darrieus et Maryline Revol, est l'organisateur de cette concertation.

Le bureau d'études MD conseil et associés, dont le siège social est à Lille (59), représenté par M. Jean-Yves Deruyter et Mme Sandrine Belier, apporte son appui à la DREAL.

1.3 Désignation de la garante

Par décision (POED72) du 4 octobre 2023 signé par M. Fabrice Gravier représentant la préfète de région, j'ai été désignée garante de la procédure de concertation concernant le projet de sécurisation du virage de la Teyre, organisée du lundi 16 octobre 2023 au vendredi 17 novembre 2023.

2. Contenu du dossier de la sécurisation du virage de la Teyre

2.1 Le dossier mis à concertation / les pièces constitutives

Le dossier comprend 4 pièces :

1. Le dossier technique de la concertation

Ce document comprend 17 pages ; il précise les coordonnées du maître d'ouvrage, l'objet de la concertation et ses modalités, les caractéristiques les plus importantes des scénarios envisagés, les textes qui s'appliquent.

2. Une plaquette synthétique de 4 pages résume le dossier et précise les modalités de concertation.

3. Une grande affiche couleur jaune annonce les modalités de la concertation préalable.

4. Un flyer vise à informer de l'organisation de la réunion publique du 18 octobre 2023 et des modalités pratiques de concertation.

2.2 Les objectifs et le contenu du dossier

2.2.1 La concertation préalable et le garant

Les notions de concertation préalable et de garant sont détaillées dans les pages 4 et 5 du dossier.

L'objectif de la concertation est de présenter les études réalisées et les solutions envisagées par le maître d'ouvrage pour améliorer la sécurité des usagers de la RN 102 et les conditions de vie des habitants.

La concertation vise aussi à recueillir, sur la base du présent dossier, les remarques de la population et des acteurs locaux sur les enjeux et les variantes d'aménagement étudiées.

Elle est réalisée conformément à l'article L121-16 du code de l'environnement.

Le dossier précise les moyens mis en œuvre pour que le public puisse s'informer et s'exprimer et explique qu'une garante, tiers indépendant, a été désignée par la DREAL pour s'assurer que la concertation se déroule dans des conditions satisfaisantes.

A l'issue de la concertation la garante rédigera son bilan de la concertation, notamment formulera son appréciation sur le déroulement de la procédure et sur les observations et propositions formulées .

2.2.2 L'environnement du projet (page 6 du dossier)

La RN 102 est un axe routier aux usages variés, elle supporte un trafic de transit qui vient s'ajouter aux trafics de desserte locale et aux trajets domicile-travail. Sur le secteur concerné 8 000 véhicules la fréquentent en moyenne chaque jour, 10 000 véhicules en été, 12 % est le taux de poids lourds dans le trafic, très supérieur à la moyenne nationale.

L'étude réalisée par l'État en 2011 montre que l'optimisation du fonctionnement de l'infrastructure passera de préférence par des aménagements localisés plutôt que par des augmentations importantes de capacité.

Le virage de la Teyre a été identifié comme l'un des principaux points noirs sensibles.

En 2020 une étude préliminaire a proposé 5 variantes d'aménagement, objet de la présente concertation.

On peut noter qu'il existe un comité de pilotage RN 102 qui associe l'État et les collectivités et un comité technique relatif à la sécurisation du virage de la Teyre.

2.2.3 La présentation du projet et les enjeux (pages 7 à 10)

Le virage du pont de la Teyre est situé à l'est de la commune de Thueyts, à proximité immédiate du hameau de la Teyre et du carrefour avec la route qui conduit au pont du Diable, lieu touristique très fréquenté.

Sa configuration présente des caractéristiques qui le rendent dangereux : un rayon de courbure inadapté oblige les poids lourds à se déporter sur le sens opposé, la visibilité est réduite de par la pente et la présence de bâtiments, le carrefour vers le pont du Diable est difficile pour les camions.

Les objectifs du projet sont au nombre de trois :

- faciliter le croisement des véhicules,
- améliorer le niveau de service et de sécurité sur ce point de la RN 102,
- aménager et sécuriser l'accès au secteur du Pont du Diable.

Le projet technique devra prendre en compte plusieurs éléments : le cours d'eau de la Teyre, affluent de la rivière Ardèche et faisant partie de la trame bleue régionale, une ZNIEFF de type 1 située à proximité immédiate et le hameau de la Teyre avec son architecture en pierres apparentes.

2.2.4 Cinq scénarios sont présentés à la concertation avec une analyse comparative :

- **Le scénario 1 : estacade en intérieur de courbe, démolition des bâtiments proches de l'accès au Pont du Diable.**
- **Le scénario 2 : estacade en extérieur de courbe, démolition des bâtiments proches de l'accès au Pont du Diable.**

Ces deux scénarios se ressemblent beaucoup et présentent les mêmes caractéristiques, leurs coûts (2 920 000 euros HT valeur 2020) sont les moins élevés parmi les 5 solutions mais les risques d'imprévus sont importants.

- Le scénario 3 : création d'un ouvrage d'art (viaduc) court, il s'agit d'un ouvrage d'art en portique d'une vingtaine de mètres d'ouverture et démolition de bâtiments proches du hameau de la Teyre et du carrefour conduisant au Pont du Diable.

Le coût est estimé à 4 590 000 euros HT valeur 2020. L'impact paysager risque d'être notable. C'est le scénario préféré par le comité technique de par le rapport coût / bénéfices attendus.

- Le scénario 4 : encorbellement (élargissement de l'axe existant de 1,75 mètre de chaque côté de la route) et démolition des bâtiments proches de l'accès du Pont du Diable.

Le coût est estimé à 3 750 000 euros HT valeur 2020. La circulation devra être interrompue pendant 4 mois. Les risques d'imprévus sont importants.

- Le scénario 5 : création d'un ouvrage d'art (viaduc) long, il s'agit de la construction d'un viaduc de 80 m de portée et de la démolition de bâtiments du côté du hameau de la Teyre et du carrefour vers le Pont du Diable.

Le coût est estimé à 8 750 000 euros HT valeur 2020. L'impact paysager risque d'être fort.

2.2.5 Les suites à donner et le financement sont précisées en page 17 du dossier.

Le document précise bien que la procédure pour que les travaux soient réalisables nécessitera des études complémentaires et des procédures administratives. Il faudra encore quelques années pour aboutir.

3. Les modalités et le déroulement de la concertation préalable

3.1 Le dossier mis à concertation

Le dossier a été présenté ci-avant.

3.2 Déroulement de la concertation

3.2.1 Les phases préalables et pendant la période de concertation

La concertation préalable avec garant a été décidée par les services de l'État représentés par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

Concertation préalable RN 102 virage de la Teyre / novembre 2023

J'ai été contactée le 23 août 2023 par Mme Maryline Revol qui m'a proposé cette mission de garant dans le cadre du projet de sécurisation du virage de la Teyre. Par décision du 4 octobre 2023 j'ai été désignée garante pour cette concertation préalable.

Depuis le 28 septembre jusqu'au début octobre des échanges avec la DREAL et MD conseils et associés ont eu lieu sur les documents et la procédure de concertation.

Pendant la période de concertation la DREAL m'a fait parvenir les observations émises au fur et à mesure de leur réception. Cet envoi était accompagné d'un commentaire de la DREAL lorsque cela lui semblait justifié. Par ailleurs le cabinet MD conseils a commencé un tableau des observations, avec commentaires de la DREAL, résultant de la réunion publique du 18 octobre.

Le compte rendu de la réunion du 18 octobre a été publié sur le site internet dédié de la DREAL avant la fin de la concertation.

Pendant ces échanges j'ai eu l'occasion de demander quelques compléments d'informations qui me paraissent devoir être publiés au cours de cette concertation. Par exemple les itinéraires de déviation, en cas de choix du scénario 4, méritent d'être précisés. Certains particuliers ont proposé de retenir le scénario 4, probablement sans connaître cet aspect très pénalisant pour l'activité locale car les déviations décrites entraînent un trajet nettement plus long en distance et temps.

De même j'ai demandé que les scénarios différents proposés par des particuliers, lorsqu'ils étaient compréhensibles, fassent l'objet d'une analyse sommaire de la part du maître d'ouvrage.

3.2.2 La concertation : les modalités prévues et le déroulement

3.2.2.1 les modalités prévues

La concertation préalable avec garant est prévue pour une durée de 33 jours du lundi 16 octobre 2023 au 17 novembre 2023.

Les modalités de la concertation ont été décidées par la DREAL et sont précisées dans tous les documents produits.

Les dossiers sont consultables en version papier dans les locaux des mairies de Pont de Labeaume, Meyras, Thueyts, Barnas et Mayres aux heures d'ouverture de celles-ci.

Le dossier peut être aussi consulté sur le site internet de la DREAL : rn102virageteyre.fr pendant la durée de la concertation.

Un registre, de 100 pages numérotées, est mis à la disposition du public pendant les heures d'ouverture des 5 mairies précisées ci-avant, pour recueillir les remarques et questions.

De plus le public a la possibilité de faire ses observations par courrier électronique à l'adresse spécifique suivante : rn102virageteyre.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr ou par courrier adressé à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, service MAP, Pôle opérationnel Est, 5 place Jules Ferry 69453 Lyon cedex 06.

Concertation préalable RN 102 virage de la Teyre / novembre 2023

Une réunion publique organisée par la DREAL est prévue le 18 octobre à Thueyts à 18h à la salle polyvalente.

La publicité est assurée par voie d'affiches sur les panneaux d'affichage des 5 communes et par des affiches sur le site du virage. De plus des plaquettes de 4 pages et des flyers pourront être distribués dans les 5 communes notamment avant la réunion publique.

Enfin pour améliorer l'information du public, un communiqué de presse sera envoyé par la DREAL à la presse locale et régionale pour publication et participation à la réunion publique. En outre un courrier sera adressé par le directeur de la DREAL à une vingtaine d'organismes susceptibles d'être concernés, leur signalant le projet et la concertation préalable. Ces documents et la liste des destinataires sont joints au présent rapport.

3.2.2.2 le déroulement

La publicité

→ La presse

Elle a été assurée par trois articles dans chacun des 2 journaux régionaux et locaux, suite au **communiqué de presse** cité ci-dessus.

Le Dauphiné Libéré, en date du 18 octobre 2023, a fait un court article informant du début de la concertation préalable et la tenue d'une réunion publique le 18 octobre 2023 à Thueyts. De plus le Dauphiné a fait paraître un article le dimanche 22 octobre 2023 intitulé « un espoir pour améliorer le virage de la Teyre » rappelant qu'une concertation locale était en cours .

L'hebdo de l'Ardèche, en date du 26 octobre a publié un article, suite à la réunion publique .

→ L'affichage de format A2 et de couleur **jaune**, bien visible (annexe jointe).

J'ai vérifié le 18 octobre matin que l'affichage avait bien été fait dans chacune des 5 mairies. A Pont de Labeaume l'affichage a été fait, selon les affirmations du maire, sur tous les panneaux officiels de la commune. A Meyras l'affichage a été fait uniquement en mairie mais le site internet de la commune annonce cette concertation. A Barnas, l'affichage est fait en mairie et sera, selon le secrétariat de mairie, élargi à tous les panneaux officiels. A Mayres, une seule affiche est en mairie, mais le site Facebook de la commune annonce cette concertation. Enfin à Thueyts deux affiches ont été posées dont l'une en mairie. L'information a aussi été donnée via l'application Panneau Pocket de la mairie.

J'ai également constaté que trois affiches imperméabilisées ont été posées au niveau du virage de la Teyre.

→ Le site internet de la DREAL et la page internet du projet, opérationnel depuis le 5 octobre permet d'obtenir les informations.

→ La préfecture de l'Ardèche a fait également un message sur X, anciennement Twitter, pour annoncer le lancement de la concertation.

➔ La réunion publique du 18 octobre 2023 à Thueyts

Une trentaine de personnes (32 exactement) ont participé à cette réunion, animée par la DREAL, assistée de la Direction Interrégionale des routes (DIR) Massif Central et du cabinet MD conseils et associés. J'étais présente en tant que garante. 19 interventions ont été enregistrées provenant de 16 personnes, dont 3 maires ou ancien maire, une entreprise locale et des riverains de la RN 102. La moitié des participants (16 personnes) ne se sont pas exprimés.

La réunion a duré 1 h 30 environ, la moitié du temps a été consacrée aux questions et réponses. Le public présent a exprimé son souhait de voir la réalisation de travaux au niveau du virage le plus rapidement possible et qu'il soit tenu compte des contraintes économiques des entreprises du secteur et des conditions de vie des habitants. La DREAL et la DIR ont pu répondre à certaines questions.

➔ La distribution de flyers et plaquettes

3 200 **flyers** ont été imprimés, 2 000 ont été distribués dans les communes de Mayres, Barnas, Meyras, Pont de Labeaume. 1 200 flyers ont été distribués dans les commerces des 5 communes.

1 000 plaquettes 4 pages ont été distribuées à la mairie de Thueyts pour les diffuser dans les boîtes aux lettres.

Une centaine d'exemplaires ont été envoyés aux mairies de Pont de Labeaume, Mayres et Meyras. Une cinquantaine d'exemplaires a été remise à la mairie de Barnas.

J'ai pu voir le 18 octobre lors de mes visites sur place que ces plaquettes étaient bien arrivées dans les mairies et n'avaient pas encore été distribuées en totalité .

3.2.2.3 Le recueil des observations

On peut noter que la participation du public se traduit par 13 observations écrites émises par 2 organismes publics locaux, 1 entreprise privée locale, 10 particuliers dont 2 anonymes et par des observations orales provenant de 16 personnes.

On observe donc une participation active de la part de 29 contributeurs.

On peut estimer que 45 personnes au moins se sont mobilisées sur ce dossier puisque 16 personnes ont été présentes sans s'exprimer lors de la réunion publique.

➔ Les registres papier

Le registre papier que j'ai pu observer dans chacune des cinq mairies comprend 100 pages numérotées

3 observations ont été faites sur **le registre de la mairie de Thueyts** par Mme Batty Pichot Demon, M. Gérard Brouillard et M et Mme Laurent. Elles ont été copiées et communiquées par la mairie au cabinet MD conseil et associés au cours de la période de concertation.

Aucune observation n'a été faite sur les quatre autres registres.

➔ **Les messages reçus sur la messagerie dédiée :**

6 messages ont été reçus de la part de Mme Rolande Fayolle, M. Didier Richard, M. Bernard Gontier, M. Daniel Teston, ancien maire, Mme Marie Anne Palmier et du représentant du parc naturel des Monts d'Ardèche.

➔ **Les lettres**

4 lettres (ou message) ont été reçues à la DREAL de la part de la communauté de communes Ardèche sources et volcans, des carrières ardéchoises de pouzzolane et de deux personnes non identifiées.

➔ **Les observations issues de la réunion publique du 18 octobre**

Un compte rendu de 5 pages a été rédigé à partir de la présentation du dossier par la DREAL et des interventions de participants.

19 questions d'intervenants ont été recensées lors de cette réunion.

➔ **La présentation des observations**

Un tableau de synthèse des observations a été élaboré à la fin de la concertation préalable, comportant notamment les réponses que la DREAL a pu faire à ce stade de l'avancement du dossier de sécurisation du virage.

Ce tableau a vocation à être publié sur le site internet de la DREAL.

4. Analyse de la procédure

4.1 Une procédure de concertation préalable conforme à la réglementation

Cette procédure est conduite sous maîtrise d'ouvrage de l'État (DREAL) et financée par ce dernier.

Le cabinet MD conseils et associés assiste les services de la DREAL pour la mise en œuvre.

Je note que sa réalisation a été conforme à la réglementation, c'est à dire à l'article L121-16 du code de l'environnement.

Je constate que les modalités de la concertation préalable décrites ci-avant respectent les dispositions de cet article, concernant la durée qui va du 16 octobre au 17 novembre soit de 33 jours, donc supérieure à 15 jours et inférieure à 3 mois. De plus le public a été informé par voie d'affichage et dématérialisée des modalités et de la durée de la concertation préalable dès les premiers jours d'octobre. Suite à la demande de la préfecture de l'Ardèche, la presse locale a fait paraître 3 articles sur le dossier dès le début de la concertation entre le 18 et le 26 octobre.

4.2 Le dossier mis à la concertation est clair et argumenté

Le dossier mis à la concertation est synthétique, bien argumenté avec des photos, schémas et tableaux. Il est facile à comprendre pour un large public.

De plus il est accompagné d'une plaquette de 4 pages, qui résume bien le dossier.

Il est facile à trouver sur le site internet de la DREAL ou dans les locaux des 5 mairies les plus concernées par la sécurisation du virage de la Teyre.

4.3 La publicité sur la concertation a été menée activement par la DREAL et les mairies.

De grandes affiches jaunes très visibles ont été posées devant les mairies des 5 communes et sur les panneaux d'annonces légales dans certaines communes. De plus 3 grandes affiches ont été installées au niveau du virage de la Teyre. Des plaquettes et des flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres des 5 communes par les services municipaux et le cabinet MD conseils et associés. Les mairies ont diffusé l'information par leurs propres réseaux (Facebook, panneau pocket, site internet..).

La presse régionale et locale a bien relayé l'information. Elle été avisée par un communiqué de presse de la DREAL (préfecture) annonçant la réunion publique du 18 octobre et les modalités de concertation. Le Dauphine Libéré a fait 2 articles, l'Hebdo de l'Ardèche a fait paraître un article.

La DREAL a écrit à une vingtaine d'organismes susceptibles d'être concernés pour les avertir de cette concertation sur le projet de sécurisation du virage.

J'ai pu constater une réelle mobilisation de la DREAL et des mairies, notamment celle de Thueyts, pour informer les administrés sur cette concertation locale.

4.4 La réunion publique a fait émerger de nombreuses questions de la part d'un public présent et intéressé.

On peut considérer que le public a répondu présent à l'invitation de la DREAL pour assister à la réunion publique, puisque 32 personnes sont venues malgré un temps très pluvieux et une alerte orange émise par Météo France. Parmi les 32 personnes on a pu noter la présence de deux maires, un ancien maire, un chef d'entreprise, un gérant de camping et des particuliers ayant une habitation localement.

La participation lors de la réunion peut être qualifiée de bonne car la moitié des présents sont intervenus et une vingtaine de questions ont émises.

La DREAL, assistée de la DIR Massif Central, a pu répondre à un certain nombre de questions, les autres ont été notées pour réponse ultérieure.

4.5 Le public a utilisé toutes les modalités possibles de concertation

On constate que les 13 observations écrites obtenues ont été envoyées en utilisant toutes les modalités possibles, à savoir la messagerie dédiée de la DREAL qui est la plus utilisée, l'envoi de courriers à la DREAL à Lyon et l'utilisation du registre en mairie.

Je considère que le public n'a pas rencontré de difficultés particulières pour s'exprimer lors de cette concertation.

4.6 La DREAL a présenté un tableau complet des questions qui comporte des premières réponses.

Ce tableau de synthèse présente les 29 questions posées au cours de la période de concertation lors de la réunion publique et par écrit avec les moyens disponibles pour l'expression du public.

Une réponse, plus ou moins précise selon les cas, est apportée à chacune des questions posées. Certaines réponses indiquent que des études ultérieures seront nécessaires pour mener à bien le scénario choisi.

Ce tableau sera publié sur le site internet du projet avant la remise des rapports définitifs de la DREAL et de la garante sur la concertation préalable.

5. Les observations émises sur le projet et les réponses apportées par la DREAL

L'objectif de la concertation a été de présenter les 5 scénarios visant à sécuriser le virage de la Teyre et d'avoir les réactions du public sur ces scénarios, afin de pouvoir en retenir un seul qui fera l'objet d'études approfondies.

Le dossier mis à la concertation indique clairement que le scénario 3 est celui qui a la faveur du comité de pilotage de la RN 102 et que le scénario 4 est à priori trop défavorable pour les activités économiques locales à cause de la fermeture de la RN 102 pendant 4 mois.

J'observe, au terme de la période de concertation, qu'aucun scénario n'émerge, les préférences exprimées ont été variées, certaines personnes et les organismes publics n'ont pas pris position mais ont fait des préconisations ou remarques. Le scénario préférentiel numéro 3 n'a pas été contesté.

J'ai pu dégager, à partir des 29 questions posées, une dizaine de points importants méritant réponses ou commentaires.

1/ La sécurisation du virage de la Teyre est unanimement demandée par les élus locaux et le public. Il n'y a aucune opposition exprimée sur le principe du projet de travaux mais plutôt une forte attente.

La DREAL a expliqué qu'une étude des services de l'État de 2011 sur la RN 102 a montré que le traitement du virage de la Teyre est à prévoir en priorité pour la sécurité de tous.

2/ Un certain nombre d'observations concernent les délais de réalisation des travaux qui apparaissent comme urgents, compte tenu du caractère dangereux du virage et de la circulation, notamment des poids lourds, qui augmente.

La DREAL répond que le projet n'est pas encore financé aujourd'hui. Il sera proposé au financement dans le cadre du contrat de plan État-Région 2023-2027 ou sur l'enveloppe de l'État dédiée à la modernisation du réseau routier. Les études complémentaires pourraient être menées en 2024-2025 et les travaux en 2025-2026.

3/ Cette concertation n'a pas permis de mettre en évidence un scénario qui aurait les faveurs du public. Les organismes publics n'ont pas fait de choix et les particuliers ont fait des choix variés qui concernent tous les scénarios sauf le numéro 5 (viaduc long).

D'autres scénarios ont été proposés par des particuliers, jugés trop compliqués et chers par la DREAL.

La DREAL indique qu'elle présentera fin janvier 2024 au prochain comité de pilotage de la RN 102 le résultat de la concertation préalable à savoir les rapports du maître d'ouvrage et de la garante, pour information.

La validation du choix du scénario préférentiel de l'État sera fait par le ministère en charge des transports, sur la base des propositions de la DREAL.

4/ Le public a demandé que les critères de choix soient précisés. Pour certains acteurs économiques une coupure de la circulation pendant plusieurs mois n'est pas supportable, ce qui implique de ne pas retenir le scénario 4. De même des travaux en période touristique pourrait nuire à l'économie locale, car l'accès au site du pont du Diable deviendrait difficile.

La DREAL répond que les critères déjà indiqués dans le dossier mis à la concertation seront pris en compte ainsi que ceux résultant de la concertation locale. Le scénario 4 est écarté à priori car la

route serait coupée pendant 4 mois et les déviations possibles présentées sont des routes de montagne sur une longueur importante.

L'économie locale sera prise en compte autant que possible dans la conduite du chantier, en évitant les périodes touristiques.

5/ La plupart des intervenants demande que le scénario retenu ne conduise pas à une augmentation des vitesses et une augmentation du trafic routier notamment des camions. Certains font remarquer qu'à l'heure actuelle, seule la limitation à 80 km/heure s'applique.

La DREAL répond que l'objectif du projet n'est pas d'augmenter les vitesses mais de réduire les risques d'accidents. Elle fait remarquer que les vitesses seront limitées à 30 km / heure dans les scénarios 1,2,4 et à 50 km / heure dans les scénarios 3 et 5 (viaduc).

Concernant le trafic des poids lourds aucune réponse n'a été apportée.

J'observe que si le scénario 3 est validé la vitesse sera limitée à 50 km / heure. Actuellement il n'y a pas de limitation spécifique, il apparaît que les véhicules roulent doucement dans ce virage étroit. Il est possible que la création d'un viaduc ait pour conséquence une augmentation des vitesses par rapport à celles pratiquées aujourd'hui, ce que les riverains ne souhaitent pas. J'attire l'attention des décideurs sur ce point sensible.

6/ Un certain nombre d'interventions porte sur la nécessité de prévoir dans le projet des cheminements sécurisés pour les piétons et les cyclistes, au niveau du virage de la Teyre et du carrefour de la route menant au site du Pont du Diable. De plus la Communauté de Communes signale qu'elle envisage un circuit de pistes cyclables qui passeraient au niveau du secteur concerné par le présent projet.

La DREAL indique que ces demandes feront l'objet d'études précises lorsque le scénario sera définitivement choisi. Dans le cadre du projet il est prévu de prendre en compte la sécurité des piétons, des cyclistes et de tous les usagers de la route et de ses abords. Ces réflexions seront à mener en lien avec la commune de Thueyts

7/ Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et certains particuliers demandent à ce que le cadre de vie et la biodiversité soient préservés.

La DREAL indique que des études environnementales seront prévues dans le cadre de l'instruction du dossier.

8/ Plusieurs habitants souhaitent savoir **comment sera aménagé le carrefour, jugé dangereux, de la RN 102 avec la route desservant le site touristique du pont du Diable**. Ils souhaitent savoir si il y a eu des comptages sur la fréquentation et sur l'accidentologie.

La DREAL précise que ces points seront traités lors des études complémentaires.

9/ Une question a été posée sur **le devenir du pont sur la Teyre** si le scénario 3 ou 5 est choisi. Le maire de Thueyts a déclaré être intéressé par ces terrains pour un aménagement éventuel (parking..). La DREAL a donné son accord pour conduire une réflexion avec la mairie à ce sujet.

10/ **Plusieurs personnes ont souligné le caractère dangereux du virage de la Teyre, ils demandent que ce dernier fasse l'objet dès maintenant d'une signalisation adaptée et/ou que la vitesse soit réduite sur un secteur à définir pouvant comprendre le hameau, le virage et le carrefour.**

La DREAL a transmis ces requêtes à la DIR Massif Central compétente en la matière, avec un avis favorable pour que celle-ci prenne des mesures immédiatement jusqu'à la réalisation des travaux de sécurisation.

Pour conclure sur l'ensemble des observations, je note que celles ci ont été analysées de manière exhaustive et que des réponses argumentées et adaptées au contexte ont été apportées lorsque cela était possible. De nombreuses études à venir sont aussi nécessaires à ce stade de la procédure.

6. Conclusions de la garante sur la concertation préalable

Compte tenu des constats faits et décrits ci-avant, à savoir :

- ➔ **Un dossier clair, synthétique et compréhensible par tous**
- ➔ **Une communication sur la concertation à venir bien menée par des affiches, des plaquettes, des flyers, des articles de presse**
- ➔ **Une réunion publique avec une bonne participation du public, dont le compte rendu a été vite publié**
- ➔ **Une participation par des écrits jugée satisfaisante**
- ➔ **une trentaine de questions ou observations recensées et analysées**
- ➔ **Des premières réponses argumentées de la part du maître d'ouvrage aux questions soulevées**

Concertation préalable RN 102 virage de la Teyre / novembre 2023

Je peux conclure que cette concertation préalable s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes quant à la diffusion des informations, la transparence des débats et la qualité des échanges sur un dossier dont le bien fondé n'est pas remis en cause par les acteurs locaux.

A Lyas, le 8 décembre 2023

La garante

Mireille JOURGET

Liste des annexes :

- Lettre du 4 octobre 2023 désignant Mme Mireille JOURGET comme garante de la procédure de concertation préalable relative au projet de sécurisation du virage de la Teyre.
- Lettre de mission du garant jointe à la lettre du 4 octobre 2023
- Plaquette 4 pages sur le projet
- Affiche réglementaire sur la concertation préalable
- Courrier du 11 octobre 2023 de la DREAL et organismes destinataires
- Articles du Dauphiné Libéré du 18 octobre 2023 et du 22 octobre 2023
- Article de la Tribune du 26 octobre 2023
- Compte rendu de la réunion du 18 octobre 2023 à Thueyts
- Tableau de synthèse des observations et réponses de la DREAL